

DEPARTEMENT
DORDOGNE
ARRONDISSEMENT
NONTRON

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal
15
Nombre de conseillers en
exercice
14
Nombre de conseillers
présents
11

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 15/11/2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	GOURINCHAS David	MONMOULINET Michel
ALLAIN Daniel	BOURBON Noëlle Marie	DUPOUX Chantal
RAT Michel	LIGER Isabelle	MOREAU Vincent
BASSOULET Nathalie	MOUSSEAU Christiane	

Étaient absents et excusés : PRESCHÉZ Marie-Claude, SANSONNET Sébastien, VILLARS Isabelle

2 Procurations : de VILLARS Isabelle à LIGER Isabelle ; PRESCHÉZ Marie-Claude à PORTE Jean-Pierre.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Christiane MOUSSEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Contrat CNP assurance du Personnel 2020
 - 2) Rapport d'activités 2018 de la CCPN
 - 3) Rapport de la CLECT
 - 4) Proposition de projet de réforme statutaire - Syndicat Mixte du PNR -
 - 5) Virements de crédits en Investissement
- Adressage (suite)
 - Bilan MSAP au 31 août 2019
 - Bilan du Conseil d' Ecole du 05 novembre
 - Point d'alimentation électrique au Champ de Foire
 - Problème des logements vacants
 - Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 11 octobre 2019:
→ adoption du PV à l'unanimité.

Une délibération n° 6 sera ajoutée à l'ordre du jour concernant "l'Avenant à la convention de transfert de compétence EP - Groupement d'achat d'électricité".

1. Délibération : Contrat CNP assurance du personnel 2020

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2020.

2. Délibération : Rapport d'activité 2018 de la CCPN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Activités de la CCPN concernant l'année 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019 concernant le Rapport d'Activités 2018 de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Activités de la CCPN pour l'année 2018 ;

par VOTE : 2 POUR ; 0 CONTRE ; 11 ABSTENTIONS.

3. Délibération : Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la CCPN qui s'est réunie le 07 octobre 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le calcul des attributions des compensations est validé par **délibération des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais.**

Après avoir pris consultation dudit rapport et délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le rapport de la C.L.E.C.T donc le calcul des nouvelles attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes Périgord Nontronnais.

4. Délibération : Proposition de projet réforme statutaire - Syndicat Mixte du PNR -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les réformes territoriales de ces dernières années ont amené une réorganisation des collectivités, le législateur a créé une nouvelle compétence exclusive et obligatoire de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations relevant des EPCI - FP.

Aussi trois communautés de communes du bassin versant de la Haute Dronne soit : Communauté de communes Pays de Nexon Mont de Châlus, Communauté de communes du Périgord Nontronnais et Communauté de communes du Périgord Limousin souhaitent transférer au Parc cette compétence qui correspond en tout point à l'axe 1 de la Charte Parc de notre territoire.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin a voté, à l'unanimité, le 16 octobre dernier, une évolution statutaire pour adapter la gouvernance et intégrer la compétence GEMAPI dans ses statuts.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de réforme statutaire du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un **AVIS DEFAVORABLE** à ce projet de réforme statutaire du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

VOTE : 0 Pour ; 10 Contre ; 3 Abstentions.

5. Délibération : Virements de crédits en Investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de virements de crédits et crédits supplémentaires en Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de virements et crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2019 :

CREDITS A OUVRIR en DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
20	2051	10006	Concession et droits similaires	100.00
21	2188	10006	Autres	600.00
21	2135	10002	Install.gales,agencements,aménagts construct	1 300.00

CREDITS A REDUIRE en DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2183	10006	Matériel de bureau et matériel informatique	- 700.00
23	2313	10002	Constructions	-1 300.00

COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
16	165	OPFI	Dépôt et cautionnements	420,00

COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
16	165	OPFI	Dépôt et cautionnements	420,00

6. Délibération : Avenant à la convention de transfert de compétence EP - Groupement d'achat d'électricité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

Le conseil municipal

- APPROUVE l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des **équipements d'éclairage public**
- AUTORISE le représentant de la collectivité à signer l'avenant
- AUTORISE le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24
- AUTORISE le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget.

VOTE : 13 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention

➤ Adressage (suite)

Une carte de la Commune a été affichée "Salle de la Culture" afin de permettre aux habitants de visualiser les noms de rues attribués par la commission "Adressage". Une cinquantaine d'administrés sont venus en prendre connaissance, 3 remarques seulement ont été formulées soit :

1° à la proposition "*Rue Brigade RAC*" à Jomelières : les riverains ont vu ressurgir des souvenirs plus ou moins douloureux de la dernière guerre, notamment dans cette rue. Le Maire comprend, il est d'accord pour abandonner cette appellation, après discussion il est proposé la "Rue des Plantoliers".

2° à la proposition "*Route de Bellevue*" à Chantegros : à l'époque de la maison de redressement existait une grotte qui portait le nom de "Grotte de la Colombe". En accord avec son voisinage Gilles *Reyther* propose la "Route de la Demoiselle".

3° proposition : Georges *Lavaud* souhaiterait changer les appellations "Route du Paty" (de VC n°7 au Buisson en passant devant l'habitation de Francis *Védrenne*) et "Route de la Fina" (de VC n°7 au Buisson en passant devant sa propre habitation). Il propose pour la deuxième voie "Route des Oiseaux". Après discussion le conseil municipal accepte la "Route des Oiseaux".

Maintenant que l'adressage est quasi abouti, Corinne et Chantal doivent se former à Périgueux auprès des services de l'ATD pour finaliser cette opération. Il s'agira, à l'aide du logiciel Périgéo, d'attribuer, sur chaque voie et à chaque immeuble, un numéro défini suivant le calcul métrique.

➤ Bilan MSAP au 31 août 2019

MSAP	Date ouverture	Nombre de connexions 2019													TOTAL
		CAF	CPAM	GRDF	POLE emploi	MSA	CNAV CARSAT	SNCF	DDFIP	LA POSTE	MAIRIE	PREF	autres identifiées [Com Com, Service Public...]	Accès libre	
JAVERLHAC	01/12/2016	2	8	1	5	2	7	0	5	47	0	2	6	220	305
LANOUAILLE		19	16	0	7	9	2	0	2	180	4	5	16	318	578
MAREUIL	01/12/2016	12	20	0	5	0	3	0	3	47	6	5	11	158	270
MONPAZIER	01/10/2016	1	3	0	3	0	18	0	0	7	8	4	11	355	410
ST PARDOUX LA RIVIERE	01/12/2016	24	18	1	21	10	6	0	5	59	5	1	17	372	539
SAINTE ALVERE	01/10/2016	3	4	0	19	5	6	0	2	45	7	6	21	246	364

Les chiffres de fréquentation de notre MSAP arrêtés au 31 août 2019.

Par ailleurs Le Préfet a souhaité transférer la Maison France Service à Nontron au niveau de l'ancienne Sous-Préfecture devenue Maison de l'Etat.

L'Etat rémunèrera un fonctionnaire, la CCPN mettra un agent à disposition à mi-temps. La CCPN souhaite envoyer ponctuellement 1 ou 2 1/2 journée cet agent dans les MSAP de Javerlhac, St Pardoux et Piégut.

➤ Bilan du Conseil d'Ecole du 05 novembre

L'école qui accueille 63 enfants a un nouveau Directeur depuis la dernière rentrée scolaire.

Il souhaite donner un coup de jeune au projet d'école datant de 3 ans.

Des remarques faites par des parents au sujet de la répartition de la journée scolaire, en effet dans une même journée les enfants sont allés à la piscine le matin et au cinéma l'après-midi ; bon, cela reste assez exceptionnel.

Le Maire demande au conseil municipal s'il a connaissance d'enfants de la commune scolarisés dans le secteur privé car quelques uns nous échappent, partent sur d'autres communes.

Le Directeur demande à la municipalité une série de travaux, comme :

- bacs à fleurs sur pieds (apprendre aux enfants à planter, semer, cultiver)
- remplacement des rideaux
- réfection des bureaux.

Fonctionnement de l'école : Bilan positif.

Réflexion : serait-il opportun de faire un RPI avec une autre commune ?

➤ Point d'alimentation électrique au Foire Champ de

L'entreprise *Gallais Philippe* a installé un point d'alimentation électrique au Champ de Foire pour les associations et notamment le Comité des Fêtes. Coût de l'opération : 1242,06 € TTC (installation d'une prise de force à 32 ampères, une prise de 20 ampères...).

L'artisan et le maire ont tenu à ce que cette installation soit très sécurisée, et un compteur très sensible a été installé en mairie.

➤ Problème des logements vacants

Daniel *Allain* souhaite que le conseil municipal effectue une visite du logement de l'ancien Presbytère qui vient de se libérer afin d'émettre un avis sur d'éventuels travaux de rénovation, de transformation ou de vente.

Marie-Noëlle *Bourbon* dit que les anciens locataires n'ont pas entretenu le jardin.

Michel *Rat*, quant à lui, dit qu'ils ont laissé du fioul dans la cuve.

Christiane *Mousseau* demande s'il ne serait pas possible de créer deux logements que la commune pourrait louer par la suite, Chantal *Dupoux* approuve. Oui mais à quel coût dit Daniel *Allain*, c'est à voir ?

Un logement des écoles va se libérer au 31 décembre, les locataires d'à côté demandent à changer de logement. En effet ils aimeraient, éventuellement louer ce dernier car le loyer est un peu moins cher (356,10 € contre 380 €) par ailleurs leurs enfants pourraient avoir accès à la cour des écoles en dehors du temps scolaire avec certaines réserves.

Le conseil municipal ne serait pas contre mais il faudrait se renseigner sur les responsabilités qui incombent à chacun en cas d'accident dans la cour de l'école. Il en sera discuté à nouveau à la prochaine réunion du conseil.

↳ Questions diverses

■ Le Maire, Jean-Pierre *Porte* :

- il y a eu une réunion du Comité des Fêtes dernièrement, Michel *Monmoulinet* est démissionnaire. Le Maire le remercie très chaleureusement pour ses actions passées au sein de cette association. Le repas du Réveillon est maintenu à Javerlhac.
- "*Chemin des Ménestrels*" il y a un nouvel habitant M. Jacques *Toutin*. Un camion s'y est renversé récemment, il est proposé d'installer un sens interdit en bas en venant d'Hautefaye ainsi qu'un panneau d'interdiction au plus de 3.50 tonnes (sauf secours) à chez Mme *Manem*.
- Rendez-vous le 16/11 avec le nouveau propriétaire de l'ex. usine *Gelin*.
- La CCPN vient d'acquérir des parcelles sur la commune de Varaignes pour la voie verte. Il nous faut réfléchir à l'aménagement au niveau de l'avenue de la Garenne.
- Le Budget Participatif du Département : il existe 3 projets sur le Canton Périgord Vert Nontronnais. Les habitants du département peuvent voter soit par internet ou dans les mairies (une urne a été déposée) du 16 novembre au 08 décembre 2019, ils doivent choisir 3 projets minimum, 6 projets maximum.
- Travaux programmés en septembre 2020 pour le pont du bourg sur la RD n° 93 ; un avant-projet sera très prochainement adressé en mairie.
- Eolien : Courrier du Préfet de la Charente sur le projet éolien communes de Souffrignac et Feuillade.
- Marché de Noël - Téléthon le 07/12.
- Les cimetières : La Toussaint est passée sans trop de remarques avec les allées enherbées.
- Stade : deux samedis de rang, les 03 et 10/11, le Maire a interdit son utilisation en raison des intempéries.
- Il a eu la visite, récemment, d'une personne venue tout spécialement pour découvrir, dans notre église de Javerlhac, un tableau datant des années 1848 environ. Malheureusement il aurait disparu depuis fort longtemps car aucun paroissien n'en a souvenance.
- "Coup de gueule" du maire auprès de la CCPN :

1° M. *Fauconnet* Emile, propriétaire d'un terrain limitrophe du ruisseau "Le Merlançon" régulièrement inondé, souhaite le vendre. En raison de ce problème récurrent il ne peut conclure cette vente, le SIDE a été contacté plusieurs fois, les travaux de réaménagement ne se feront pas avant deux ans !!

2° L'entretien des haies du stade a été négligé pendant plusieurs années. 3 devis vont être établis par des artisans pour un montant approximatif de 3 à 5.000 € à la charge de la CCPN.

• Football "Projet City" : il est en attente d'infos de la part du Président.
Le projet n'est pas éligible répond Vincent *Moreau*, les travaux prévus à l'origine ne seraient pas à réaliser dans leur totalité, c'est revu à la baisse.

• Les employés municipaux (adjoints techniques) ont enfin leur salle de confort (douche, wc ...).

• Les vœux du maire seront le vendredi 10 janvier 2020.

• La semaine prochaine au Congrès des Maires il est invité à dîner à l'Elysée avec 1500 autres collègues.

• Mme Sylvie *Livert* remercie le Maire pour son intervention afin de passer les entrées de bourg de 70 à 50 km/h en raison de la dangerosité.

• Lundi soir 11/11 les forces de gendarmerie ont opéré des contrôles drastiques dans le bourg de Javerlhac, avec interpellations et pour certains transfert au poste de Nontron. Ce jour là était organisée à Varaignes "la Foire aux dindons", est-ce la raison de tous ces contrôles ?

• En ce qui concerne les poubelles collectives, la Communauté de Communes Périgord Nontronnais a voté POUR. En Haute Vienne existe des poubelles individuelles dans les petits hameaux et du collectif dans le bourg, cela fonctionne très bien. Le problème est que si des poubelles collectives sont installées dans les campagnes, elles seront regroupées sur certains points, les personnes âgées ou handicapées ne pourront pas aller déverser leurs ordures dans ces bacs pour raisons diverses. La CCPN demande à ce jour une marche arrière, arrêter ce nouveau mode de collecte qui s'avère compliqué et pénalisant pour certains administrés. Le souci est que ces poubelles collectives sont déjà implantées dans certaines communes et cela représente un coût financier conséquent.

Le SMD3 avait présenté cela comme une obligation dit Michel *Rat*.

Es-ce que la demande de la CCPN va être acceptée ? Cela n'est pas gagné. Affaire à suivre.

C'est un système qui découle du milieu urbain et difficilement adaptable à nos campagnes dit Vincent *Moreau*.

• Prochain conseil municipal le lundi 09 décembre.

■ Nathalie *Bassoulet* : il faut repeindre les passages piétons dans le bourg de Javerlhac ainsi que les bandes Stop à La Chapelle St Robert. Daniel *Allain* répond que c'est prévu pour le printemps.

■ Michel *Rat* : informe qu'il y a eu un accident au lieu dit le Buisson, des veaux erraient sur la chaussée.

Effectivement répond le Maire qui a demandé à l'accidenté de porter plainte car malgré toutes les mises en garde à l'exploitant le problème reste entier.

■ David *Gourinchas* : travaux à prévoir sur la route des Métairies, la portion qui pénètre dans la coopérative gondole (à voir avec eux). Les intempéries ont endommagé une partie de notre voirie. Par ailleurs y-a-t-il des nouvelles du Notaire pour la vente de nos terrains ?

Le Maire téléphone régulièrement, est très insistant mais en vain. Apparemment tous les notaires accumulent un retard impressionnant au niveau de leurs actes.

■ Christiane *Mousseau* : où en est l'isolation de la porte du docteur ?

L'architecte s'en occupe mais effectivement cela "traîne" en longueur répond le Maire.

Elle remercie pour la cérémonie organisée pour les 100 ans de Marthe *Mousseau*.

Monsieur le Maire répond que c'est très émouvant de voir une centenaire avec un si beau visage.

■ Michel *Monmoulinet* : le Club des Aînés organise une sortie à Périgueux le 25/11 au spectacle "Champs-Elysées".

■ Marie-Noëlle *Bourbon* : Le compteur du photovoltaïque s'arrête de temps en temps.

La société SWEETCOM effectue une fois par an le nettoyage des panneaux dit Daniel *Allain*.

Il faudrait faire un contrôle plus approfondi du système disent les conseillers municipaux.

■ Daniel *Allain* :

La commission des finances s'est réuni le 06/11 afin d'aborder plusieurs sujets.

1° **Evaluation des charges de la Maison médicale estimées à environ 850 €/mois.**

Il est proposé de fixer les loyers mensuels des différents intervenants au prochain conseil de décembre comme suit et de leur signifier par courrier avant cette date :

- Docteur	350 €	/	Orthophoniste	200 €	/	Gestalt-thérapeute	50 €	} soit un total de 910 €
- Infirmière	200 €	/	Ostéopathe	80 €	/	Infirmier	30 €	

2° Electricité du Champ de Foire (problème de puissance résolue)

Des travaux ont été effectués afin de résoudre les problèmes électriques lors des manifestations sur le champ de foire. La question se pose : demande-t-on une contribution aux associations susceptibles de l'utiliser ? Le conseil municipal ne souhaite pas leur demander de contribution c'est une gratuité qui leur est faite, une façon comme une autre de les aider financièrement.

En ce qui concerne le compteur électrique, demande Nathalie *Bassoulet*, vous ne l'avez pas commandé ?

Non, chaque association doit demander son propre compteur lors de ses manifestations.

3° Entrées du Bourg les panneaux 70 passent à 50 km/h

Il faut donc deux **panneaux 50 km/h** plus quatre **mentions rappels** avec fixations et supports pour 558,31 € TTC.

Il y a un hameau voir plusieurs qui n'ont pas de panneaux bleu d'entrée et de sortie. Une habitante nous l'a réclamé pour le Petit Gillou. A voir.

4° SDE24 : courrier pour un groupement d'achat de véhicules électriques

Nos véhicules vieillissent, il va falloir les remplacer et peut-être que ce serait une bonne solution.

5° ARS - Conseil Départemental

Les maires ont été destinataires d'un courrier de leur part au sujet du décret n°2015-1000 (Loi du Grenelle 2 de l'Environnement). Ce décret demande aux établissements recevant des enfants de procéder à une évaluation de la qualité de l'air et des systèmes de ventilation dans certains établissements recevant du public.

6° Entreprise BELLOT

Réfection de la Route du Petit Gillou à entreprendre par la CCPN, devis d'environ 10.000 €.

La Communauté de Communes nous a attribué 5.000 € dont nous n'avions pas eu connaissance et les travaux n'ont pas pu être entrepris.

Par ailleurs il a demandé en urgence de l'enrobé pour le point à temps du Petit Gillou.

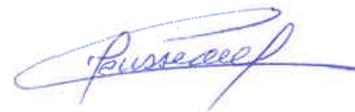
Monsieur le Maire lève la séance à 22 h50.

Fait le 28 Novembre 2019

Le Maire,



La Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Rousseau'.